

Handwritten initials

La séance est présidée par Monsieur Thierry LEPRINCE en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

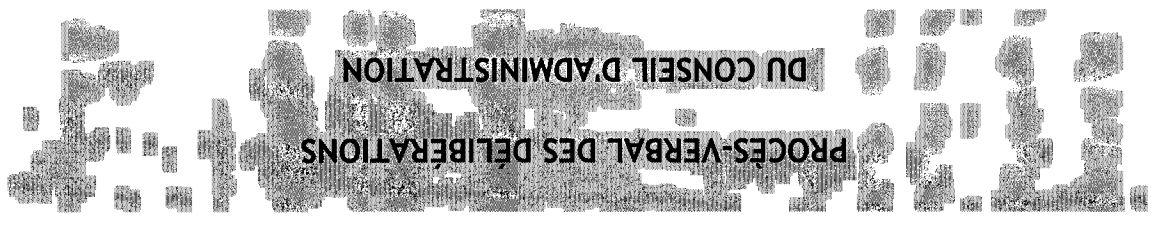
- Monsieur Daniel ROGUE, administrateur LEPRINCE, administrateur
- La Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" représentée par Monsieur Thierry
- Monsieur Thierry LEPRINCE, Président du Conseil d'Administration

Sont présents ou représentés et ont émargé le registre des présences :

- prise d'acte de la démission de Monsieur Hervé DEPOUEZ de ses fonctions d'administrateur
- prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Claude HILLION de ses fonctions d'administrateur
- prise d'acte du changement par la société "DLH", administrateur, de son représentant permanent
- cooptation de la société "HOLD M" en remplacement de Monsieur Jean-Claude HILLION, démissionnaire
- pouvoirs

Les membres du Conseil d'Administration de la société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société Anonyme au capital de 150 000 Euros, dont le siège social est situé à RENNES (35) - 1 rue d'Espagne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 301 241 642, se sont réunis au siège social, sur convocation du Président, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'an deux mille onze
le 30 DÉCEMBRE
à heures



07 MARS 2012
Handwritten signature

"CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"
Société Anonyme au capital de 150 000 €
Siège social : 1 rue d'Espagne - 35000 RENNES
R.C.S. RENNES 301 241 642

Handwritten number: 320208+

Monsieur le Président constate que tous les administrateurs sont présents ou représentés et que le conseil peut valablement délibérer, conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce.

Monsieur le Président propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose que :

- Monsieur Hervé DEPOUEZ a donné le 30 DECEMBRE 2011 sa démission de ses fonctions d'administrateur à effet du même jour ;
- Monsieur Jean-Claude HILLION a donné le 30 DECEMBRE 2011 sa démission de ses fonctions d'administrateur à effet du même jour ;
- la société "DLH", administrateur de la société, a notifié à la société le changement de représentant permanent suite à la démission de Monsieur Hervé DEPOUEZ de cette fonction à effet du 30 DECEMBRE 2011 ; Monsieur Thierry LEPRINCE a été nommé en remplacement.

Monsieur le Président demande en conséquence au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre acte de ces démissions et changement de représentant permanent.

En application de l'article L. 225-24 du Code de Commerce, Monsieur le Président propose en outre de coopter la société "HOLD M" dont le représentant permanent serait Monsieur Eric MENER en remplacement de Monsieur Jean-Claude HILLION, démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir. Monsieur le Président rappelle que cette nomination serait soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

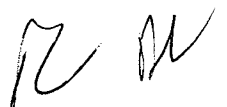
Monsieur Hervé DEPOUEZ ne serait pas remplacé.

Puis, après un échange de vues, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Hervé DEPOUEZ de son mandat d'administrateur à effet du 30 DÉCEMBRE 2011 et décide de ne pas le remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude HILLION de son mandat d'administrateur à effet du 30 DÉCEMBRE 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte du changement de représentant permanent de la société "DLH" au Conseil d'Administration consécutivement à la démission de Monsieur Hervé DEPOUEZ de cette fonction à effet du 30 DÉCEMBRE 2011 et de son remplacement par Monsieur Thierry LEPRINCE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de coopter la société "HOLD M", SARL au capital de 20 000 Euros, dont le siège social est à RENNES (35) - 6 rue Georges Bizet, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 522 152 933, dont le représentant permanent est Monsieur Eric MENER, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Claude HILLION, démissionnaire, à compter du même jour et pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier.

Cette nomination est soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à la société d'Avocats "GILOIS-BERNADAC-AVIGNON", SELARL au capital de 63 200 Euros, RCS RENNES 493 675 904 - 11 quai Chateaubriand à RENNES (35), à l'effet d'accomplir toutes formalités et d'effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un administrateur.

